

La citoyenneté ; une diversité de pratiques complémentaires

Manon Cools

Analyse Esenca 2025



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center :** 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM :** Bruxelles • **IBAN :** BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**



Introduction

Au quotidien et sur le terrain, Esenca travaille avec et aux côtés d'un public très varié. Les personnes en situation de handicap, de maladies graves, chroniques et invalidantes, mais aussi leurs proches et les professionnels qui ont toutes et tous des vécus singuliers, des projets et des besoins différents, comme l'ensemble de la population. En prenant du recul sur les réalités rencontrées par les animatrices et animateurs sur le terrain, mais aussi lors de nos échanges directs avec ces personnes notamment via notre contact center et lors de nos projets, missions et mandats, nous nous questionnons en permanence sur la possibilité d'intégrer des processus collectifs quand nos situations individuelles sont parfois déjà si complexes. Comment participer activement à la vie associative, démocratique, sociale quand des besoins primaires ne sont pas toujours rencontrés ?

Comment faisons-nous au quotidien de la citoyenneté avec nos publics ou comment permettons-nous l'exercice de la citoyenneté ? Cette réflexion est fondamentale, car elle permet de se questionner sur la place des personnes en situation de handicap dans la société. Esenca, lors d'une rencontre annuelle en février 2025, s'est penchée sur cette question avec l'ensemble de ses travailleuses et travailleurs. Les profils des personnes présentes sont variés : animatrices et animateurs (sportif, de loisir, en éducation permanente), assistantes sociales, chargées d'études, de projets, expertes en accessibilités, fonctions administratives, de responsables, etc. En plus de la diversité des profils autour de la table, notons également que nous ne travaillons pas toutes et tous avec la même réalité géographique (milieu rural, urbain) et avec les mêmes publics (le handicap représente une grande diversité de situations et de besoins spécifiques¹).

Cette analyse explore nos constats, les difficultés rencontrées, mais aussi les pistes d'action qui émergent pour que la citoyenneté puisse être exercée de manière critique et éclairée par l'ensemble de la population². Prenons donc un peu de hauteur sur nos pratiques quotidiennes.

¹ Pour en savoir plus : Handicap : de quoi parle-t-on ? (2018). <https://www.esenca.be/analyse-2018-handicap-de-quoi-parle-t-on/>

² De nombreux exemples illustrent les propos dans cette analyse. Nous attirons l'attention des lectrices et lecteurs sur le fait que tous ces exemples ne relèvent pas systématiquement de l'éducation permanente au sens entendu du Décret.

Une citoyenneté, des citoyennetés

Pour réfléchir à ces notions, nous avons été accompagnées par Myriam van der Brempt, Formatrice et accompagnatrice d'équipes au CESEP. Nous avons donc balisé ensemble un tronc commun de trois définitions comme base de nos réflexions :

Citoyenneté; le pouvoir politique accordé aux gens en démocratie, sans domination, mais en faisant sa part.

Politique; qui concerne les choix de vie en société.

Être citoyenne, citoyen; exercer le pouvoir que la démocratie accorde aux personnes (adultes) en participant aux choix de vie en société.

Pour travailler la citoyenneté, et plus particulièrement avec des publics précarisés, il est primordial de partir de leurs besoins et attentes, dans une approche ascendante, comme c'est le cas de toute démarche d'Éducation Permanente. Partant de ce constat, il est important de garder à l'esprit que l'exercice d'une citoyenneté variera pour chaque personne et en fonction de moments de vie.

«La citoyenneté, c'est aussi reprendre le pouvoir et ainsi pouvoir retrouver sa place, une place. Aujourd'hui, on voit trop vite les désavantages du collectif et non ses avantages. Il faut redécouvrir l'engagement!»³»

Comment les personnes en situation de handicap peuvent-elles exercer leur citoyenneté ?

Tenant compte du fait que dans le cas présent, le pouvoir est envisagé comme une manière de «faire sa part, prendre sa place, apporter sa pierre à l'édifice», nous identifions de nombreuses actions qui encouragent, permettent ou initient l'exercice de différentes formes de citoyenneté. Cela demande toutefois d'explorer plusieurs enjeux.

S'adapter aux publics : un exercice de tous les jours

Notre travail de terrain démontre chaque jour à quel point il est important de s'adapter en permanence aux réalités de vie des publics avec lesquels nous travaillons. Un public spécifique, un état de santé temporairement plus difficile, une vie de famille ou professionnelle un peu bousculée, un événement de vie, un désengagement, un projet qui évolue d'une manière différente que celle prévue initialement ou encore des besoins spécifiques sont autant d'éléments qui impactent, positivement ou non, les personnes constituant un groupe ou menant un projet.

Ainsi, nous avons relevé quelques freins à la participation et des adaptations à réaliser pour permettre de participer à des projets relatifs à la citoyenneté. Par exemple, un réel frein d'accès à des espaces de citoyenneté pour les **femmes en situation de handicap** est de ne pas prendre en compte leurs besoins spécifiques : accessibilité plurielle, besoin éventuel d'un groupe non mixte, etc. Pourtant, d'expérience, nous relevons que permettre leur pleine participation à des projets est très important, car elles expriment et défendent dans ces espaces de citoyenneté des éléments qu'elles n'ont parfois pas ou peu l'occasion d'évoquer dans leur sphère familiale.

³ Parole d'une travailleuse lors de la journée de réflexion du 4 février 2025.

Un autre besoin fondamental est l'organisation d'un temps de répit accessible financièrement et géographiquement en cas de parentalité. En effet, « La sphère familiale est un lieu où de nombreuses inégalités femmes-hommes naissent et se perpétuent. Les entraves à l'émancipation des femmes prennent parfois des formes subtiles telles que le manque de places en crèche ou la trop courte durée du congé de paternité. Sur le plan économique, l'arrivée d'un enfant pénalise davantage les femmes, car le congé de maternité, le congé parental, les congés sans solde ou la réduction du temps de travail impliquent une diminution considérable de leurs propres ressources financières. Par ailleurs, sur le plan des représentations et de la répartition des tâches, le déséquilibre reste marquant. La société attend encore des femmes qu'elles soient (de bonnes) mères et qu'elles aiment ça, tandis que l'épanouissement et la réussite masculine sont valorisés dans la sphère professionnelle. De ces attentes et représentations différencieront découle un investissement inégal dans les tâches domestiques et familiales : sur une semaine, les femmes y consacrent 26h17, les hommes 15h27. Dans ce contexte, la charge mentale est aussi bien plus présente chez ces dernières⁴ ». Enfin, rappelons que les femmes en situation de handicap sont davantage susceptibles d'être exposées aux violences notamment intrafamiliales⁵. Permettre l'exercice d'une citoyenneté, c'est donc aussi ouvrir une porte vers le monde extérieur et donc, une écoute ou de l'aide au besoin.

L'engagement des publics est variable en fonction de leurs **attentes et besoins** : d'une part, des personnes sont demandeuses de s'inscrire dans un projet clair et défini dès le départ, d'autre part, certaines personnes sont quant à elles demandeuses de constituer un groupe autour duquel un ou des projets se formeront au fil du temps. Il est donc indispensable d'établir quelques balises au projet proposé, mais aussi à la méthode qui l'entoure, afin d'éviter un désengagement lié aux attentes initiales des personnes. Dans nos pratiques de terrain, nous identifions donc le besoin de mener, tant en début de projet que tout au long de celui-ci, une forme d'enquête qui détermine les besoins et les attentes des personnes afin de s'assurer que leurs besoins sont rencontrés, ou s'il faut envisager d'autres projets et perspectives.

Sur le terrain, nous constatons qu'il est parfois difficile de **proposer un projet comme étant lié à l'exercice de la citoyenneté**. En effet, cela peut effrayer, engendrer des craintes et des a priori, parfois lié à l'estime de soi des personnes (nous y reviendrons plus tard dans la présente analyse). Pour lever ces freins, une bonne pratique observée est de présenter le projet de manière claire et d'amener peu à peu les enjeux relatifs à la citoyenneté dans le débat et les échanges. Un exemple de bonne pratique en ce sens est le projet « Street Carreleuz⁶ ». Street Carreleuz est un projet né d'un souhait de visibiliser davantage les femmes dans l'espace public. Pour notre public de personnes en situation de handicap, l'attrait vers ce projet était initialement porté sur la découverte de la céramique. Au fil des moments passés ensemble, le groupe a pu découvrir comment, via une pratique artistique, il est possible d'occuper l'espace public, d'y porter un message et d'être légitime à occuper cet espace public. Ainsi, dans un groupe composé de personnes de tout horizon, chacune a pu réfléchir à ce qu'elle souhaitait exprimer, individuellement et dans le collectif. Un des impacts observés de ce type de projet est de faciliter la prise de parole des femmes en situation de handicap, trop souvent invisibilisées et peu écoutées. Un autre exemple est l'organisation de pièces de théâtre. Par leur engagement dans un projet à assez long terme, les participantes et participants gagnent en confiance. Le cadre volontairement libre et créatif permet ensuite d'aborder de nombreux sujets, notamment d'actualité et de collectivement y réfléchir. Certaines de ces pièces de théâtre sont constituées de

⁴ Soralia. (2022). L'égalité au sein des familles. <https://www.soralia.be/accueil/legalite-au-sein-des-familles/>

⁵ Esenca. (2020). « Femmes en situation de handicap; une double discrimination violente ».

<https://www.esenca.be/etude-2020-femmes-en-situation-de-handicap/> , consulté le 12/05/2025.

⁶ Plus d'informations sur le projet Street Carreleuz : <https://www.centreculturelwalcourt.be/d-tails-et-inscription/street-carreleuz-2024-01-23-16-30>

personnes avec ou sans handicap, renforçant alors une **réflexion intersectionnelle** de la société et de l'actualité. Les groupes dits « mixtes » sont parfois difficiles à constituer sur le terrain, mais sont tous évalués comme porteur de sens⁷.

Ensuite, l'**évaluation** menée tout au long des projets est un temps fondamental dans la dynamique de ces projets. Elle permet d'ajuster ce dernier si cela s'avère nécessaire, de recréer ensemble des balises, d'acter des évolutions du projet qui conviennent à l'ensemble du groupe, etc. Ces moments sont aussi la garantie que les personnes en situation de handicap ont la possibilité d'exprimer des difficultés, des besoins, des craintes, dans un espace prévu pour. C'est tout particulièrement important, car leurs voix et leurs choix sont encore trop souvent peu entendus, écoutés et respectés dans toutes les sphères de la vie, alors que le principe d'autodétermination est inscrit dans la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées⁸. Il est indispensable, à petite échelle, de garantir ce droit.

Enfin, la **posture professionnelle** des animatrices et animateurs qui sont amenés à mener des projets de citoyenneté a un impact indéniable sur le déroulé des projets. Ainsi, dans le cadre de projet autour de l'exercice du droit de vote par exemple, les animatrices et animateurs devront jongler entre plusieurs éléments. Tout d'abord, une **formation** est nécessaire afin d'acquérir des fondamentaux (parfois techniques, dans le cas du vote et des processus électoraux évoqués ici, ou liés aux pratiques d'animations) qui permettent de se sentir légitime dans la posture professionnelle. Le **sens** que trouvera la personne dans son travail est un facteur de réussite du projet, car cela impacte directement la dynamique de groupe. Cette posture doit permettre, sur des sujets complexes comme les opinions politiques, de **garantir un cadre sain**.

Le pouvoir citoyen : un droit à comprendre et faciliter

L'exercice d'une citoyenneté active et éclairée prend de multiples formes, tant à l'échelle individuelle que collective. Les préjugés qui persistent encore sur les personnes en situation de handicap peuvent introduire un biais de jugement; sont-elles capables d'exercer leur citoyenneté, leurs devoirs?

Certains projets ont donc tout d'abord comme premier objectif de faire prendre conscience aux personnes en situation de handicap qu'elles sont des citoyennes à part entière et de pouvoir défendre cela. Les approches parfois infantilisantes, l'invisibilisation dans l'espace public, l'isolement, l'entourage familial et professionnel sont autant d'éléments qui peuvent mettre à mal l'estime de soi. Cela a un impact direct sur le sentiment de légitimité nécessaire pour rejoindre des projets, de mener des initiatives et exercer pleinement les droits et devoirs. Ainsi, la citoyenneté est parfois tout d'abord abordée sur le terrain comme un **droit à établir et renforcer**. Cela passera par l'encouragement au développement de la capacité d'agir, même à très petite échelle, ou des ateliers pour donner des clés qui permettent aux personnes en situation de handicap de comprendre leurs droits, mais aussi comment les obtenir. Il est parfois nécessaire de déconstruire l'idée d'une « bonne » façon d'agir; les espaces de créativité, de réflexion, de citoyenneté sont des zones d'expression qui permettent aussi d'émettre des avis négatifs, des revendications, sans avoir peur de représailles. Ces espaces sont régis par **d'autres dynamiques** que les dynamiques institutionnelles, parfois familiales, les administrations, etc. qui sont le quotidien de beaucoup de personnes en situation de handicap.

⁷ Nous vous invitons à ce sujet à découvrir le projet « Tous dans le même bateau », un projet sportif inclusif que nous avons évoqué dans une précédente analyse « Des loisirs inclusifs : une expérience riche en enseignements » : <https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2023/11/Analyse-2023-Loisirs-inclusifs.pdf> (page 7)

⁸ Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées à consulter ici :

<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

Ainsi, **l'accès aux droits** est un sujet récurrent dans les échanges menés lors de projets, souvent pendant les temps informels. Il s'agit alors de faciliter la citoyenneté dans son expression la plus simple et à échelle individuelle : accompagner dans la compréhension et l'ouverture de droits dans toutes les sphères de la vie. Les animatrices et animateurs de terrain travaillent alors à faire reconnaître **le droit d'avoir droit à des droits**. La dévalorisation, la méconnaissance, la complexité des législations, les discriminations rencontrées, le manque de sensibilisation et d'accompagnement sont autant d'éléments qui freinent l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Dès lors, comment prendre part à des processus collectifs de citoyenneté si les droits les plus élémentaires ne sont pas acquis ? Si cette approche de la citoyenneté à échelle individuelle peut sembler peu pertinente dans le collectif, nous défendons tout le contraire : nous observons dans les groupes **un effet «tache d'huile»** au cours des échanges, notamment lorsque des personnes partagent leur expérience avec une administration, une participation à un événement, une rencontre singulière, une ouverture de droit qui pourtant effrayait initialement pour de multiples raisons, etc. C'est donc en partageant collectivement leurs actions pour activer leurs droits que les personnes en situation de handicap peuvent renforcer leur estime d'elles-mêmes, leur sentiment de légitimité, leur pouvoir d'action, leur prise de parole, etc. Une fois de plus, c'est notamment dans le milieu associatif que ces moments ont le plus de chance d'émerger pour ce public, de par la dynamique qui y existe.

Comment exercer la citoyenneté dans une dynamique de co-responsabilité de toutes et tous ?

Avec nous et/ou pour nous ?

« Concernant les personnes en situation de handicap, nous souhaitons privilégier le “Rien sur nous sans nous” et leur donner la parole, mais cela n'est pas toujours possible.

Il y a une contradiction liée au fait qu'on prône l'émancipation, mais que le fait de parler à leur place nous donne l'impression de plutôt confirmer leur dépendance.⁹ »

Le principe du **Rien sur nous sans nous** « est au cœur de la Convention des Nations Unies et les organisations représentatives des personnes handicapées doivent également être impliquées dans la mise en œuvre de la Convention¹⁰ ». Il est donc légitime de se poser la question du rôle de chacune et chacun, tant dans le chef des personnes en situation de handicap que des associations. La citoyenneté est exercée de nombreuses manières, comme évoqué tout au long de cette analyse. Les corps intermédiaires et les associations, comme Esenca, sont amenés à également exercer des formes de citoyenneté en dehors des activités et projets menés avec les personnes en situation de handicap. Par exemple, en exerçant notre **rôle de contre-pouvoir**, nous faisons *de facto* de la citoyenneté au quotidien. En reprenant nos définitions présentées en début d'analyse, il nous semble intéressant non pas d'opposer, mais de faire co-exister deux modèles de citoyenneté : la citoyenneté comme pouvoir politique accordé aux gens en démocratie et la citoyenneté collective, à dimension politique, qui concernent les choix de vie en société. Tant les personnes en situation de handicap que les associations, dont Esenca, exercent donc une ou des formes de citoyenneté, en étant **complémentaires**.

⁹ Parole d'une travailleuse lors de la journée de réflexion du 4 février 2025.

¹⁰ SPF Sécurité Sociale. La Convention des Nations Unies en Belgique.

<https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/handicap/la-convention-des-nations-unies-relative-aux-droits-des-personnes-handicapées/la-convention-des-nations-unies-a-belgique>, consulté le 19/03/2025.

Lors de nos réflexions, il apparaît que la tension ressentie sur le terrain réside dans le fait d'avoir l'impression de faire « à la place de ». Questionnons-nous dès lors sur les raisons qui expliquent cela. D'une part, la société est loin d'être inclusive et accessible pour l'ensemble de nos publics; dès lors, nous agissons dans un cadre limité et limitant. En effet, malgré le principe du Handistreaming¹¹ qui s'implémente peu à peu dans les politiques publiques, le travail à mener est encore colossal pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dignement et en toute autonomie dans la société. D'autre part, cela questionne la légitimité que les associations se donnent, notamment pour relayer politiquement ce qui est vécu et exprimé sur le terrain. Le rôle d'association de défense de certains publics est de porter une **parole collective, critique, nuancée** et alimentée par l'expertise des membres qui la compose.

Partout où cela s'avère possible, il est important de faire valoir le droit des personnes en situation de handicap à s'autoreprésenter. C'est d'ailleurs notamment le cas dans les conseils consultatifs ou encore dans les instances d'Esenca. Le rôle complémentaire des associations est alors de porter une voix collective qui relaie non pas une situation particulière, mais bien des faits de société relayés, analysés et qu'il convient de faire évoluer. C'est ici que la citoyenneté dans son sens individuel (exercer son droit de vote, participer à des projets associatifs, faire valoir ses droits, etc.) est complémentée par la vision politique et collective des associations (mémorandum, mandats politiques, revendications, interpellations, actions de sensibilisation, etc.). La **légitimité** d'exercer une forme de citoyenneté vient donc d'un vécu et/ou d'une expertise sur le handicap.

De nombreux **ponts** existent donc en permanence entre ces formes de citoyenneté. Plusieurs exemples sont évoqués, dont la consultation des personnes en situation de handicap dans des projets comme la Charte communale d'inclusion des personnes en situation de handicap¹², les revendications à porter dans un mémorandum¹³, les témoignages sur des sujets de société liés au handicap¹⁴, etc. Ceci est rendu possible grâce au travail réalisé sur le terrain avec nos publics pour faciliter la prise de parole, la prise de conscience de la légitimité de chaque parole, la construction de revendications, le positionnement sur des politiques publiques, etc.

Les luttes citoyennes au nom de l'intérêt général sont dans l'ADN des associations. De par leur expertise et leur ancrage sur le terrain, les associations sont en mesure de porter la voix des personnes en situation de handicap, mais aussi d'analyser, critiquer, recommander, interpeller au sujet de lois, de réalités sociétales, de problématiques rencontrées à échelle collective. Cela se fait notamment, comme déjà évoqué, via l'exercice de nombreux mandats. Il est aussi question de porter la voix de personnes qui sont dans des parcours de vie difficiles et qui ne sont pas en mesure de s'autoreprésenter et/ou de s'engager dans des dynamiques collectives.

La complémentarité de ces formes de citoyenneté s'illustre aussi dans le travail d'équilibriste entre des actions à mener face à des difficultés individuelles rencontrées par les personnes en situation de handicap et des difficultés qui se révèlent d'ordre plus structurel. Par exemple, Esenca dispose d'un

¹¹ « Le handistreaming a donc pour objectif d'intégrer une dimension handicap dans tous les domaines de la politique d'une manière transversale et préventive. Ce qui permet d'éviter une différence de traitement entre les personnes avec handicap et les personnes sans handicap. » CSNPH. <https://ph.belgium.be/fr/dossier-handistreaming.html> consulté le 19/03/2025.

¹² Pour découvrir le projet de la Charte communale d'inclusion des personnes en situation de handicap : <https://www.esenca.be/outils-la-charte-communale-inclusion-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

¹³ Des témoignages et revendications font pleinement partie de chaque mémorandum : <https://www.esenca.be/memorandum/>

¹⁴ Voir pour exemple les nombreux témoignages sur le vote relayé lors de notre dernière campagne de sensibilisation <https://www.esenca.be/campagne-2024-vote/>

contact center gratuit qui répond aux questions des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidante, de leurs proches et des professionnels. Si certaines questions ou problématiques reviennent de nombreuses fois, notre rôle sera alors d'étudier le problème structurel que cela démontre et de le relayer (mandats, interpellations politiques, communiqué de presse, etc.). C'est précisément ici que la **citoyenneté individuelle et collective s'articulent**, au bénéfice du plus grand nombre.

Si le principe du « Rien sur nous sans nous » guide donc nos projets et nos missions, il est toutefois parfois difficile à mettre en place. Nous identifions, complémentairement aux différents éléments déjà évoqués, plusieurs freins à sa pleine application :

- La société produit **l'exclusion** des personnes en situation de handicap (manque d'accessibilité plurielle, validisme, discriminations, etc.) C'est la situation globale et sociétale qui empêche parfois les personnes de s'impliquer elles-mêmes.
- Les difficultés liées à l'autoreprésentation, notamment dans des réunions, mandats, instances : des stéréotypes et jugements hâtifs persistent dans le chef de nos interlocutrices et interlocuteur, qui **peinent à accorder du crédit à la parole de la personne** (c'est tout particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'un handicap mental). À ce sujet, l'autoreprésentation dans des instances d'ASBL, comme c'est le cas chez Esenca, garantit une qualité d'écoute qui ne sera pas toujours garantie ailleurs.
- Les sensibilisations, outil indispensable à la construction d'une société inclusive, ne peuvent pas toujours être réalisées par des personnes en situation de handicap. C'est d'ailleurs de moins en moins le cas. Pourquoi? Parce que cela peut être mal vécu par la personne en question, qui est confrontée au **validisme** de la société en permanence et devrait en plus, au quotidien, sensibiliser à cette forme d'oppression qu'elle subit¹⁵.

Conclusion

Les échanges autour des formes de citoyenneté, leur complémentarité et leurs limites ont largement enrichi cette analyse. Ces échanges entre les travailleuses et travailleurs de terrain ont par ailleurs pointé **certaines limites du collectif**. Dans une posture à la fois très engagée, mais aussi humble, les corps intermédiaires, dont les associations, ne pourront pas répondre à tous les besoins rencontrés par la population. Cette frustration émerge tant des professionnelles et professionnels du secteur que des personnes en situation de handicap. L'État doit garantir une qualité et une dignité de vie à sa population. Les associations ne peuvent pas, ne veulent pas, se substituer à l'État et ses responsabilités. Force est de constater que la citoyenneté dans toute sa diversité, telle qu'explorée dans cette analyse, relève parfois du luxe pour les personnes en situation de handicap, ce que nous déplorons fortement.

Les **freins rencontrés en matière de citoyenneté sont le plus souvent structurels** et ne dépendent pas des personnes en situation de handicap (validisme, manque d'accessibilité, de service répit, besoins primaires non acquis, droits non effectifs, etc.). Aujourd'hui et encore plus particulièrement dans le contexte politique houleux que nous vivons, il nous semble indispensable de **défendre toutes les formes de citoyenneté** et d'expression, mais aussi de **l'encourager** (financement des associations,

¹⁵ Si cette réflexion vous intéresse, nous vous invitons à la poursuivre en découvrant notre analyse « Sensibiliser au handicap plutôt qu'au validisme : un manque de courage ? » <https://www.esenca.be/analyse-2023-sensibiliser-au-validisme/>

travail sur l'accessibilité plurielle des espaces publics, etc.). La citoyenneté dans toute sa diversité est un indispensable démocratique !

Pour citer cette production

COOLS, Manon (2025). «La citoyenneté; une diversité de pratiques complémentaires», Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

Esenca

Esenca — anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée — défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages « Access-i » et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handyalogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handyalogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers**. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne**. Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE